

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

25 *Avril*. — Exécution près de Tunis, d'un arabe coupable d'avoir assassiné un colon français.

— Un incendie éclate dans une mine à Liévin. On compte trois victimes.

26 *Avril*. — Le pacha marocain de Figuig livre aux autorités françaises un redoutable bandit réfugié dans l'Oasis. C'est la première fois que pareil fait se produit.

27 *Avril*. — Les élections législatives donnent comme résultat 411 élections définitives et 174 ballottages. Les élections définitives se répartissent, d'après la statistique officielle, en 248 ministérielles et 163 opposants.

28 *Avril*. — Un mieux très sensible est signalé dans les bulletins concernant la santé de la reine Wilhelmine. L'amélioration serait si appréciable que la souveraine pourrait commencer à quitter le lit.

29 *Avril*. — Le Président de la République et Madame Loubet inaugurent au Grand-Palais, le Salon de la Société des artistes français.

— L'escadre russe commandée par l'amiral Tchoukine quitte Cherbourg pour Cronstadt où elle doit prendre part à la revue passée en l'honneur du président de la République.

30 *Avril*. — Des nouvelles arrivées du Congo précisent les douloureux événements qui ont eu lieu sur la Saugha.

— Un incendie considérable détruit, à Frouard, (Meurthe-et-Moselle) une importante fabrique de galoches.

1^{er} *Mai* — L'amiral Roustan arbore son pavillon sur le *Montcalm*, qui doit porter M. Loubet en Russie. A cette occasion, il adresse un ordre du jour à la division de la Baltique.

— On annonce de Saint-Domingue que la révolution qui y a éclaté fait des progrès rapides.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Hémar, maire, assisté de M. Moreau adjoint, et de MM. Dupit-le Léonor, Michel, docteur Studer, Vincent, Lemarié, Duru, Chenevat, Thonnerieux, Fourie, Sacy, Pigeaux et Dupille Charles.

MM. de Chalambert et Gustave Corvisier, absents, s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance après avoir donné lieu à quelques observations entre M. le maire, MM. Vincent et Thonnerieux, a été adopté, puis, M. le maire a dit quelques mots sur la situation précaire de l'hospice, qui, depuis de bien longues

années n'a bénéficié d'aucun legs et se voit dans l'obligation de s'approvisionner là où on lui procure les conditions de prix les plus avantageuses.

M. le maire souhaite ensuite la bienvenue à M. Duru, l' élu du 16 mars dernier, « un revenant très apprécié, dit-il en souriant, dont le retour au sein du Conseil municipal, atténuera l'amertume de la disparition de M. Berger. »

En ce qui concerne la question des eaux, qui fait le principal objet de la réunion, M. le maire rappelle la situation alarmante dans laquelle s'est trouvé ce service et les efforts qui ont été réalisés en vue de conjurer le danger que pendant plusieurs mois on a cru imminent.

Fort heureusement il y a eu plus de peur que de mal, car d'après l'avis d'un entrepreneur de Crépy-en-Valois confirmé par un ingénieur, M. Lefebvre, on a établi directement la prise d'eau à l'intérieur de la colonne d'alimentation, et, étant donné que le niveau de la source n'avait fait que baisser par suite de la sécheresse de ces dernières années on s'est trouvé à une faible profondeur, en contact avec une masse assez puissante pour fournir d'une manière constante, un maximum de 50 mètres d'eau à l'heure, soit 1.200.000 litres d'eau en 24 h.

En résumé, la ville est dès à présent assurée, moyennant un petit travail d'aménagement, dont le coût ne dépassera pas 2.000 fr., d'avoir autant d'eau que le besoin s'en fera sentir.

M. Vincent fait quelques observations au sujet de l'état probable de la canalisation de Ver à Dammartin ; il croit, d'après l'avis de l'ingénieur, qu'il serait bon de rechercher la cau-

se des fuites qui se sont produites sur son parcours. Ses propositions sont prises en considération, de même que celles concernant l'établissement d'un petit passage pavé dans la cour de l'usine, et une gratification à accorder au mécanicien.

La séance est levée à trois heures.

— Le malheureux qui par suite de misère avait tenté, vendredi dernier, de se couper la gorge, et qui avait été transporté à l'hôpital dans un état assez grave, est mort le dimanche suivant des suites de sa blessure.

Il paraît que ce pauvre diable, bourrelier de son état, cherchait du travail depuis près d'un an. Pour ne pas être à charge à sa femme qui est couturière à Pantin, il battait le pavé, lorsque las de cette pénible existence il résolut d'en finir avec la vie.

Il était âgé de 56 ans et se nommait comme nous l'avons dit Louis Herment, son inhumation a eu lieu mardi dernier dans le cimetière de Dammartin.

— Expulsés des départements de la Seine et Seine-et-Oise, deux familles de nomades, composées des nommés Georgeowich Stanco, âgé de 42 ans, et de son frère Georgeowich, Lucas, âgé de 31 ans, tous deux originaires de la Bosnie, de leurs femmes et de 4 enfants, voyageant dans deux voitures attelées chacune de deux ânes et suivies de deux ours, arrivaient sur la route entre Roissy et Le Mesnil-Amelot, sous la conduite de la brigade de gendarmerie de Gonesse.

Le lendemain 28 courant, l'escorte fut relevée par la brigade de Dammartin, qui conduisit ces bohémiens au Plessis-Belleville, (Oise) où ils

furent remis entre les mains des gendarmes de la brigade de Nanteuil-le-Haudouin.

(La Brie)

SAINT-MARD

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

« Dans le numéro de la Gazette du 9 Mars dernier, vous avez fait connaître que le Tribunal de Meaux a confirmé la sentence du Juge de Paix dans le procès que m'avait intenté M. l'abbé Grandtrait. Vous auriez dû ajouter que, comme à Dammartin, je n'ai pas été admis à faire la preuve devant le Tribunal, qui a frappé le mot sans atteindre le fond. »

« J'ajoute que je n'ai nullement à regretter d'être intervenu pour défendre les intérêts de la Fabrique en m'appuyant sur le décret du 27 mars 1893 sur la Comptabilité des fabriques, décret qui ne distingue pas entre les parts revenant, dans les oblations tarifées, au clergé, aux serviteurs de l'église et à la Fabrique. L'application des sages prescriptions de ce décret a exercé les plus heureuses influences sur les Finances de la Fabrique de Saint-Mard, et le trésorier qui a effectué tous les encaissements sans faire la distinction je-suitique au sujet des oblations tarifées, a pu présenter un compte de gestion, pour 1901, se soldant par un excédent encore une somme de 109 fr. 50 restant due par divers pour le même exercice. Le résultat réel est donc un excédent de recettes de 703 fr. 63, et il constitue la meilleure justification de mon intervention énergique pour empêcher le retour d'anciens errements qui, chaque année avaient amené d'importants déficits. »

Je vous prie d'agréer, etc.

E. Larger.

Les membres de la société de Secours Mutuels de Saint-Mard sont instamment priés de vouloir bien se rendre à la réunion qui doit avoir lieu le

samedi 40 mai, à l'école des garçons en vue de l'organisation de la fête annuelle de la société.

Par suite du défaut d'entente, celle-ci n'a pu avoir lieu l'année dernière.

Il serait tout à fait regrettable que pareil fait se renouvelât cette année.

Aussi ne saurait-on assez engager les sociétaires à y venir en aussi grand nombre que possible pour que l'accord puisse se faire surtout en ce qui concerne la date, le dernier dimanche de Mai paraissant présenter pour beaucoup de sérieux inconvénients.

La réunion aura lieu à 8 h. 1/2 du soir.

GESVRES-LE-CHAPITRE

Van Passenhove Polyte, âgé de 36 ans, originaire de Rotterdam, est poursuivi pour coups et blessures.

Le 17 avril, cet individu causait du scandale à Fauberge Ragon ; mis à la porte il se vengea sur un consommateur qui avait aidé à son expulsion.

Le tribunal correctionnel de Meaux devant lequel venait cette affaire mercredi dernier, a remis à huitaine pour pouvoir recueillir de plus amples renseignements.

NANTOUILLET

Le dimanche 25 mai prochain aura lieu par le ministère de M^e Fasquet, notaire à Mitry, au domicile de Mme Yve Lecomte, une vente mobilière comprenant des meubles style Louis XVI et Empire.

Tableaux, mobilier, literie, vaisselle, etc.

MITRY-MORY

Une demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure et professionnelle de Melun est accordée par le ministre



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

20551

CB

M74

SHAS



000000 117142

à Mlle Roulet Berthe, née en 1886 à Mitry-Mory, et dont le père est actuellement instituteur aux Écrennes.

CLAYE

Nos lecteurs se souviennent du crime odieux dont se rendit coupable, au mois de février dernier, sans raison aucune, un jeune homme de 19 ans, à la suite de libations prolongées chez les marchands de vins de la commune de Claye-Souilly.

Nous rappellerons sommairement les faits qui précédèrent ce drame lugubre, qui vient d'être jugé par la Cour d'assises de Seine-et-Marne, le 16 avril dernier.

Le Dimanche 2 février 1902, Eugène Biarne passa une partie de la journée à boire avec ses camarades.

Vers six heures du soir, il rentra chez son père, y resta quelques instants, puis repartit en emportant un couteau de table. Il se dirigea vers le pont du canal de l'Ourcq. A ce moment, il neigeait : il s'abrita dans une guérite de cantonniers et bientôt voyant passer le jeune Edouard Ranvier, âgé de 12 ans, qui allait faire une commission, il le suivit, puis brusquement, sans lui dire un mot, se précipita sur lui, le terrassa et le traîna dans la neige.

L'enfant, qui se débattait, l'ayant mordu au doigt, il le prit dans ses bras, le porta jusqu'à l'extrémité du terre-plein qui surplombe le canal d'une hauteur de six mètres et le lança dans le vide.

Edouard Ranvier, qui n'était pas sérieusement blessé, se releva et chercha à se sauver en appelant au secours ; Biarne l'entendant crier, descendit sur la berge et jeta dans le canal cet enfant, dont le cadavre ne fut

retrouvé que le lendemain, à quatre heures du soir, à trois cents mètres plus loin.

Ranvier père, inquiet de ne pas revoir son fils, prévint la gendarmerie qui ouvrit immédiatement une enquête. Des traces de pas sur la neige conduisirent jusqu'à la maison occupée par la famille Biarne. L'un des fils, Eugène Biarne, y fut retrouvé. Il portait aux mains et au visage des ecchymoses, des blessures. Arrêté aussitôt, il commença par protester de son innocence. Mais le lendemain matin, il faisait des aveux complets.

L'accusé prétendit que surexcité par l'absinthe, il avait eu la veille, en sortant de l'auberge, la pensée de faire un mauvais coup.

C'est ainsi que sans motif il attaqua le jeune Ranvier et le jeta dans le canal.

Les médecins qui l'ont examiné, au point de vue mental, le considèrent comme responsable de ses actes.

En conséquence, Eugène Biarne est accusé d'avoir commis un homicide volontaire sur la personne du jeune Edouard Ranvier, crime prévu par les articles 293 et 301 du Code pénal.

Les débats de cette grave affaire ont eu lieu sans grande discussion.

Biarne n'a cessé de dire et de répéter qu'il n'avait aucun motif pour tuer l'enfant : il a rejeté la faute sur l'abus de boissons alcooliques, auquel il s'est livré pendant une demi-journée.

Onze témoins ont été entendus.

M. Gilbrin, procureur de la République, soutient l'accusation.

M^e Malherbe, défenseur, a multiplié ses efforts afin de faire douter MM. les jurés sur l'état mental de son

client. Ce sont des circonstances très atténuantes qu'ils ont admises en faveur de l'accusé.

En conséquence, la cour a condamné Eugène Biarne à la peine de cinq années de travaux forcés.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 25 au 30 Avril 1902

MARIAGES

26 Avril. — Entre Émile Bour, 23 ans, ferblantier, à Paris, 84, rue Pixéricourt, et Chabaud Marie-Emilie, 26 ans, sans profession, à Dammartin.

DÉCÈS

27 avril. — Louis-Maxime Herment, 55 ans, ancien débitant, sans domicile fixe.

Station météorologique de Dammartin

AVRIL 1902.

Pression atmosphérique moyenne : 762

Maximum : 770, le 21.

Minimum : 754, le 1^{er}.

Température moyenne : 15°

Maximum : 29° au-dessus, le 21.

Minimum : 2° au-dessous, le 8.

Pluie, quantité totale : 75 mm. 3

Quantité maximum : 29 mm. le 27.

Nombre de jours de pluie : 14

Vent, Direction générale : 50.

Sud dans la 1^{re} moitié du mois.

Est avec pluie, vers la fin.

Violents les 6, 28 et 29.

Nnages, Temps clair, le 13.

Complètement couvert les 2, 3, 10, 16, 22, 26 et 27.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Marie Vaude, Vve Réveillon, rentière à Dammartin, maraudage, 1 fr. d'amende.

Maria Émery, femme Guénez, maraîchère, à Dammartin, injures et violences légères, 3 journées de travail.

Émile Meunier, charretier, à Marchémoret, roulage, 3 fr. d'amende.

Lucien-Victor Déjardins, charretier, au Mesnil-Amelot, 1 fr. d'amende.

Ernest-Léon Creton, charretier, au Mesnil-Amelot, renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil-le-Haudouin

M^{me} Falanchelle épouse du sieur Gruyère, débitante et le sieur Barbare Auguste, peintre demeurant à Nanteuil ; fermeture tardive d'un débit ; chacun 1 fr. d'amende.

Baillé Lucien, charretier, à Montlévêque ; roulage, stationnement sans nécessité, 2 fr. d'amende.

Van Mulkebec Hippolyte, aubergiste à Oignes, défaut d'inscription sur le registre des voyageurs : 2 fr. d'amende.

Petillot Paul, 25 ans charretier, à Silly-le-Long, passage avec cheval, sur une piste cyclable : 1 fr. d'amende.

Lebaudy Jacques, propriétaire à Paris, défaut d'échenillage : 2 fr. d'amende.

RÉSULTATS

DES

ELECTIONS LEGISLATIVES

du 27 Avril 1902

Nous donnons ci-après le résultat complet de l'élection législative de dimanche dernier, dans la première et la seconde Circonscription de Meaux.

Nous sommes heureux de constater que les électeurs de la première Circonscription, en réélisant à une importante majorité M. Gaston Menier, aient compris l'intérêt qu'a notre ré-

gion à conserver à sa tête un représentant qui a signalé ses débuts par d'importants services et qui se montre plus disposé que jamais à seconder avec le plus généreux empressement, les efforts qui seront tentés dans l'intérêt des communes des quatre cantons qui lui ont confié la mission très enviée de les représenter au Parlement.

1^{re} Circonscription de MEAUX.

Inscrits	45.453
Votants	13.079
MM. MENIER, rep. min.	7.078 v. Elu
LABOUR, nat.	3.156 -
GABORIT, r. s.	2.642 -
FAUVEL, nat.	19 -
LELIEVRE, guesd.	8 -

Canton de LAGNY.

Inscrits	6.158
Votants	5.557
MM. Menier,	3.264 voix.
Gaborit,	1.195 -
Labour,	1.008 -

Canton de CLAYE

Inscrits	3.419
Votants	2.646
MM. Menier,	1.497 voix.
Gaborit,	609 -
Labour,	496 -

Canton de CRECY

Inscrits	3.086
Votants	2.570
MM. Menier,	1.334 voix.
Gaborit,	612 -
Labour,	614 -

Canton de DAMMARTIN

Inscrits	2.730
Votants	2.296
MM. Menier,	989 voix.
Gaborit,	226 -
Labour,	1.041 -

A la suite du témoignage de confiance que les électeurs de la 1^{re} circonscription de Meaux lui ont donné, M. Gaston Menier leur adresse ses remerciements en ces termes :

Bussy-St-Martin, le 28 Avril 1902

Mes chers Concitoyens,

Je tiens, sans tarder, à vous remercier de la belle manifestation républicaine que vous avez faite hier sur mon nom.

Par votre union, vous avez bien démontré l'impuissance du parti nationaliste et affirmé une fois de plus votre foi républicaine.

Comptez sur moi ; je marcherai toujours dans la voie du progrès démocratique.

Vive la République !

Gaston MENIER

2^o Circonscription de MEAUX

Inscrits,	12 801
Votants,	10.556
MM. CHAUVIN, r. soc.	5.509 v. Elu
LUGOL, rép. a.-m.	4.763 -
BALLÉ,	147 -

Canton de MEAUX

Inscrits,	5.455
Votants,	4.493
MM. Chauvin	2.343 voix.
Lugol	2.024 -

Canton de la FERTÉ-s-JOUARRE

Inscrits,	4.185
Votants,	3.429

MM. Chauvin	1.759 voix.
Lugol	1.606 -

Canton de LIZY-sur-OURCQ

Inscrits	3.164
Votants	2.634
MM. Chauvin	1.437 voix.
Lugol,	1.133 -

Dans l'arrondissement de Senlis, également divisé en deux circonscriptions, les résultats obtenus sont les suivants :

Première Circonscription

Inscrits	12.971
Votants	11.263
MM. Audigier, rép.	5.142 voix.
Chopinot, radical	4.129 -
Paisant, indép.	1.857 -
Guillot-Méline,	1 -

Ballottage.

Deuxième Circonscription.

Inscrits,	14.171
Votants,	11.617
MM. Gaillard, rép.	7.108 voix, Elu
Hesse, radical,	2.456 -
Andrieux, soc.	1.850 -
Rottée,	34 -

Annales chronologiques

de l'Ile-de-France.

(suite)

572. — Le roi Chilpéric fait construire des cirques à Soissons et à Paris et y donne au peuple des spectacles dans le goût romain.

614. — Clotaire réunit à Paris un grand synode ou assistent les membres de l'aristocratie franque et les représen-

tants de l'autorité religieuse. Les évêques au nombre de soixante-dix y proclament solennellement la liberté ecclésiastique, et décrètent qu'à la mort d'un évêque, celui qui devra lui succéder sera élu gratuitement par le clergé et par le peuple, conformément aux anciens canons de l'église. Un des articles de ce concile stipule l'abolition générale des impôts directs (*census*) à la réserve du *tonlieu* (*teloneum*), c'est-à-dire l'impôt indirect du péage sur les routes, sur les ponts, aux portes des villes, tel qu'il existait sous les rois Chilpéric et Sigebert,

616. — Le roi Clotaire convoque en sa villa de Bonneuil (en Parisis ou en Brie) une assemblée générale des barons et des évêques de Bourgogne.

628-630. — Mort de Clotaire, à l'âge de quarante-quatre ans. Il est inhumé près de Frédégonde, à Saint-Vincent, dans le faubourg de Paris (saint-Germain des Prés).

Dagobert, son fils aîné, est proclamé roi par la plupart des évêques et des leudes de Bourgogne et de Neustrie. Le nouveau souverain fixe sa résidence dans les villas du Parisis. Il se fait aimer des clercs par ses largesses envers les églises et du peuple par son amour de la justice. Les leudes, les évêques, les ambassadeurs étrangers admirent sa munificence et le luxe de sa cour dont le faste égale celui des monarques d'Orient.

670. — Après la mort de Clotaire III les couronnes de Neustrie et de Bourgogne sont offertes au roi d'Austrasie, Childéric, qui quitte Metz pour venir s'établir dans le Parisis.

673. — Childéric est victime d'un complot organisé par les grands qu'il avait exaspérés. Il est assassiné au cours d'une chasse dans la forêt de Leuconie

(forêt de Bondy) non loin de la maison royale de Chelles. Sa femme enceinte est égorgée avec un de ses fils.

740. — Charles Martel, après avoir battu les musulmans à Poitiers, soumis la Bourgondie, et conquis la Provence sur les Arabes, se retire à la villa de Verberie-sur-Oise, où il reçoit bientôt en grandes pompes les ambassadeurs que lui envoie le pape Grégoire III.

744. — Pépin, fils de Charles Martel réunit sur ses terres, à Soissons, un concile qui décrète que les infracteurs de ses canons seront jugés « par le prince, les évêques et les comtes. »

751. — Une assemblée générale des évêques et des Leudes est convoquée à Soissons par Pépin, qui est élevé à la royauté par l'élection de toute la France, avec la consécration des évêques et la soumission des grands. Il est sacré roi par Saint Boniface.

(à suivre)

Proverbes & Locutions

On ne saurait plaire à tout le monde

Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée, elle ressort de la variété des opinions et des humeurs. Bias, un des sept sages de la Grèce, disait qu'il est impossible à un individu de plaire à tout le monde, à moins d'avoir la propriété d'un gâteau que chacun peut et désire manger. Nos aïeux disaient : « On ne saurait plaire à tout le monde, à moins d'être un louis d'or, » pièce de monnaie qu'en tout temps et en tous lieux chacun s'empresse d'accepter.

Qui ne connaît la fable de la Fontaine, intitulée : *Le Meunier, son fils et l'âne*. En voici le résumé : Un meunier, accompagné de son fils, allait vendre son âne à la foire. Afin qu'il fut plus frais, on lui lia les pieds

et on le suspendit comme un lustre. Un passant, en voyant cela, traita ceux-ci d'idiots. Le meunier croit bien faire de détacher sa bête et de la laisser aller à sa guise. Puis, il y fait monter son fils et suit à pied. Passent trois marchands qui critiquent cette façon d'agir et qui disent au vieux meunier que ce devrait être à lui de monter et à son fils de le suivre. Pour les contenter, le père fait descendre son fils et monte sur l'animal ; mais autre incident. Trois jeunes filles viennent à passer et critiquent cette façon de voyager. Le meunier, pour les satisfaire, met son fils en croup ; mais il n'a pas plutôt changé ses dispositions qu'une troisième troupe trouve encore à gloser :

Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau,
Qui prétend contenter tout le monde et son père.

Lectures pour Tous

Le N° 8 de la 4^{ème} année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIÉ

A Vendre

Phaëton Spider, Dog-Cart
& Bogheï

S'adresser à M. CHONE, Vétérinaire
à Dammartin.

Domestiques de 33 & 15 ans
demandent place.

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIÉ